



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement #527-17 intitulé : « Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2017, le conseil de la Municipalité de Saint-Simon a adopté, par résolution, le projet de règlement #527-17 intitulé : « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Ce règlement a pour objet de remplacer l'actuel Règlement #363-03 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité. Il prévoit notamment des dispositions sur le contenu des ententes, sur les garanties exigées par la municipalité, sur le partage des coûts et la cession des rues et des travaux, en plus de prévoir des infractions et amendes pour toute contravention au règlement.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 14 novembre 2017, à 19 h 45 à l'édifice municipal de Saint-Simon, situé au 49 rue du Couvent à Saint-Simon. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Saint-Simon, ce 1^{er} jour du mois de novembre 2017

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, soit mercredi, le 1^{er} jour de novembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 01 novembre 2017.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière